

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Dieu, الرَّحْمَنُ Ar-Rahman,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans
le bas monde mais uniquement aux croyants dans l'au-delà,
الرَّحِيمِ Ar-Rahim, Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Dieu le Seigneur des mondes,
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
que davantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés à notre
maître مُحَمَّد Mouhammad ainsi que la préservation de sa communauté de
ce que le Messager de Dieu craint pour elle.*

Khoutbah n°1123

Discours du vendredi 02 avril 2021 correspondant au 20 Cha[^]ban 1442 de l'Hégire

L'Obligation de la Zakat

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله

*Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

La louange est à Dieu, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons sa bonne guidée, nous Le remercions, nous demandons qu'Il nous pardonne et nous nous repentons à Lui. Nous demandons que Dieu nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Dieu guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

La louange est à Dieu qui a fait que la zakat soit une purification pour les âmes et une bénédiction pour elles. Il a ordonné à Ses esclaves de la donner par miséricorde envers eux. Il a fait l'éloge de ceux qui la donnent et leur a promis une récompense éminente. Il a menacé ceux qui s'abstiennent de la verser d'un châtement douloureux, puisque l'or ou l'argent qu'ils auront épargnés et pour lequel ils n'auront pas versé la zakat sera chauffé dans le feu de l'enfer, et leurs fronts, leurs côtés et leur dos en seront brûlés.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Dieu, qu'Il est le dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé. Ainsi il n'y a pas d'être qui soit comme Son Être, il n'y a pas d'attribut qui soit comme Ses

¹ Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi[^]yy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

attributs et il n'y a pas d'acte qui soit comme Ses actes. Il est exempt d'imperfection, absolument rien n'est pareil à Lui.

Je témoigne que notre maître مُحَمَّد *Mouhammad* est Son esclave et Son Messager. Ô Dieu, honore et élève davantage en degré مُحَمَّد *Mouhammad*, d'un honneur et d'une élévation en degré par lesquels on demande que nos affaires soient réglées, nos tourments soient dissipés, le mal que nous craignons nous soit épargné, et préserve-le ainsi que ses proches musulmans d'une grande préservation.

Esclaves de Dieu, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Dieu العَلِيِّ القَدِيرِ *Al-^Aliyy Al-Qadir*, Lui Qui dit dans un verset explicite de Son Livre :

﴿ وَالَّذِينَ يَكْنِزُونَ الذَّهَبَ وَالْفِضَّةَ وَلَا يُنْفِقُونَهَا فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَبَشِّرْهُمْ بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٤﴾ يَوْمَ يُحْمَى عَلَيْهَا فِي نَارِ جَهَنَّمَ فَتُكْوَى بِهَا جِبَاهُهُمْ وَجُنُوبُهُمْ وَظُهُورُهُمْ هَذَا مَا كَنْزْتُمْ لِأَنفُسِكُمْ فَذُوقُوا مَا كُنْتُمْ تَكْنِزُونَ ﴿٣٥﴾ ﴾

(*wal-ladhina yaknizouna dh-dhahaba wal-fiddata wala younfiqounaha fi sabili l-Lahi fabach-chirhoum bi^adhqabin 'alim ; yawma youhma ^alayha fi nari jahannama fatoukwa biha jibahouhoum wajounoubouhoum wadhohourouhoum hadha ma kanaztoun li'anfousikoum fadhouqou ma kountoum taknizoun*)

[9/34-35] ce qui signifie : « **Ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans la voie que Dieu agrée, annonce-leur un châtement douloureux ; le jour où ils seront brûlés en enfer et où leurs fronts, ainsi que leurs côtés et leurs dos en seront brûlés, voici ce que vous mettiez de côté pour vous-mêmes, goûtez à ce que vous amassiez !** »

Mes frères de foi, Dieu a ordonné des choses, ne manquez pas de les accomplir. Il a fixé des limites, ne les dépassez pas. Il a interdit d'autres choses, ne les commettez pas. Parmi ce que Dieu nous a ordonné d'accomplir, il y a la *zakat*. Son obligation a été instaurée la deuxième année de l'Hégire.

La *zakat*, chers frères de foi, compte au nombre des sujets les plus importants de l'Islam, comme l'ont rapporté *Al-Boukhariyy* et *Moulim* d'après le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ :

((بُنِيَ الْإِسْلَامُ عَلَى خَمْسٍ شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ وَإِقَامِ الصَّلَاةِ وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ وَحَجِّ الْبَيْتِ وَصَوْمِ رَمَضَانَ))

(*bouniya l-Islamou ^ala khams : chahadati 'an la 'ilaha 'il-la l-Lahou wa'anna Mouhammadan raçoulou l-Lah, wa 'iqami s-salati wa 'ita' i z-zakati wahajji l-bayti wasawmi Ramadan*)

ce qui signifie : « **L'Islam est fondé sur cinq principaux devoirs : le témoignage qu'il n'est de dieu que Dieu et que Mouhammad est le Messager de Dieu, l'accomplissement de la prière, l'acquiescement de la *zakat*, le pèlerinage à la Maison Sacrée et le Jeûne de رمضان *Ramadan*.** »

Mon frère en Islam, fais-tu partie de ceux pour qui la *zakat* est un devoir ?

Si c'est le cas, as-tu appris sur quoi tu dois payer la zakat et combien tu dois payer ? À qui tu dois la donner et quand la donner ? Chers frères de foi, la personne responsable qui possède quelque chose sur lequel la zakat est obligatoire doit apprendre les détails qui s'y rapportent pour s'acquitter de cette obligation de la manière convenable selon la religion.

Sur quoi la zakat est-elle un devoir, chers frères de foi ? La zakat est un devoir sur les chameaux, les bovins, les chèvres et les moutons. Par conséquent, si tu possèdes des chameaux, des bovins, des chèvres ou des moutons, alors tu dois demander aux gens de science si la zakat est un devoir pour toi, sur ce que tu possèdes, et combien tu dois donner au titre de la zakat.

La zakat est également un devoir sur les dattes, les raisins secs et les récoltes que les gens prennent comme nourriture de base, quand ils ont le choix et non pas en période de famine, comme le blé, l'orge, les pois chiches, les fèves et le maïs. Si tu possèdes des vergers dans lesquels il y a des dattiers ou des vignes, alors tu dois demander aux gens de science si la zakat est un devoir pour toi sur les fruits de ton verger et combien tu dois en donner au titre de la zakat. Si tu possèdes des champs dans lesquels tu cultives ce que les gens prennent comme nourriture de base en période de choix, comme le blé, l'orge, les pois chiches, les fèves, les lentilles et ce qui est de cet ordre, alors tu devras demander aux gens de science si la zakat est un devoir pour toi sur tes récoltes et combien tu dois en donner au titre de la zakat.

La zakat est également obligatoire sur l'or et l'argent métal, que la personne les ait obtenus en les achetant, ou bien reçus en dons, ou extraits de l'endroit dans lequel Dieu les a créés, après les avoir nettoyés de la terre, ou encore trouvés enfouis depuis l'époque de la *jahiliyyah* dans une terre commune à l'ensemble des gens. Si tu possèdes quelque chose de ce genre, tu devras demander aux gens de science si la zakat est obligatoire pour toi sur la part d'or et d'argent que tu possèdes, et combien tu devras verser au titre de la zakat.

La zakat est également obligatoire sur les biens commerciaux, c'est-à-dire les biens qu'on achète et qu'on vend dans le but de faire des bénéfices, comme par exemple les vêtements, les poulets, le fer ou autres, pour celui qui en fait le commerce. Si tu es un commerçant, tu devras demander aux gens de science si la zakat est un devoir pour toi ou pas, concernant les biens de ton commerce et combien tu dois en donner au titre de zakat.

Voici en résumé les biens sur lesquels la zakat est un devoir. Nous n'oublierons pas bien sûr la zakat de la fin du jeûne, parce qu'elle est un devoir pour celui qui a vécu une partie de رمضان *Ramadan* et une partie de شَوَّال *Chawwal*, c'est-à-dire qui était vivant pendant رمضان *Ramadan* et toujours vivant après le coucher du soleil du dernier jour de رمضان *Ramadan*. La zakat de la fin du jeûne est alors un devoir sur tout musulman, sur lui-même et sur tous ceux qui sont à sa charge s'ils sont musulmans.

Mes frères de foi, beaucoup de gens ne versent pas la zakat, ou bien en versent une partie mais moins que la part obligatoire, ou bien la donnent à des gens qui n'y ont pas droit. Celui qui est *moukallaf* –responsable– et qui possède un bien sur lequel la zakat est obligatoire doit apprendre les détails qui s'y rapportent. Celui qui fait preuve de manquement en cela, c'est-à-

dire qu'il n'a pas appris les sujets de la zakat qui lui sont obligatoires d'apprendre et a failli à s'acquitter de la zakat qui lui est obligatoire de verser, alors qu'il se rattrape avant qu'il ne soit trop tard. Car s'abstenir de payer la zakat compte au nombre des grands péchés, retarder son versement par rapport à son temps sans excuse est également un grand péché, comme l'a dit le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ :

((لَعَنَ اللهُ آكِلَ الرَّبَا وَمُوكِلَهُ وَمَانِعَ الزَّكَاةِ))

(la^ana l-Lahou 'akila r-riba wamoukilahou wamani^a z-zakah)

[rapporté par Ibnou Hibban] ce qui signifie : « **Dieu a maudit ceux qui consomment le riba, ceux qui le donnent à consommer et ceux qui s'abstiennent de payer la zaka**t. »

Chers frères de foi, celui à qui Dieu a accordé des biens et qui ne s'acquitte pas de sa zakat, son bien au Jour du jugement lui sera présenté sous forme d'un serpent, énorme, qui l'étouffera et lui dira : « *C'est moi ton bien, c'est moi ton trésor !* »

Chers frères de foi, au Jour du jugement, Dieu fait que ceux qui ont fait preuve d'avarice et se sont abstenus de payer la zakat porteront un collier qui enserrera leur cou. Dieu dit :

﴿ وَلَا يَحْسَبَنَّ الَّذِينَ يَبْخُلُونَ بِمَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ هُوَ خَيْرًا لَّهُمْ بَلْ هُوَ شَرٌّ لَّهُمْ سَيُطَوَّقُونَ مَا بَخُلُوا بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَلِلَّهِ مِيرَاثُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴾

(wala yahsabanna l-ladhina yabkhalouna bima 'atahoumou l-Lahou min fadlihi houwa khayran lahoum bal houwa charroun lahoum sayoutawwaqouna ma bakhilou bihi yawma l-qiyamati walil-Lahi mirathou s-samawati wal-'ardi wal-Lahou bima ta^malouna khabir)

[3/180] ce qui signifie : « **Que ceux qui ont été avares des biens que Dieu leur a accordés ne pensent pas que ce sera un bien pour eux ; en réalité, ce sera un mal pour eux. Leurs biens les étoufferont au Jour du jugement. À Dieu revient la possession des cieux et de la terre et Dieu sait tout de ce que vous faites.** »

Alors prends garde, mon frère musulman, d'être de ce genre-là. Sois plutôt au nombre de ceux à propos desquels Dieu dit :

﴿ رِجَالٌ لَا تُلْهِهِمْ تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ وَإِقَامِ الصَّلَاةِ وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ يَخَافُونَ يَوْمًا تَتَقَلَّبُ فِيهِ الْقُلُوبُ وَالْأَبْصَارُ ﴾

(rijaloun la toulhihim tijaratoun wala bay^oun ^an dhikri l-Lahi wa 'iqami s-salati wa 'ita'i z-zakati yakhafouna yawman tataqallabou fihi l-qouloubou wal-'absar)

[24/ 37] ce qui signifie : « **Des hommes qu'aucun commerce ni aucune vente ne détournent de l'évocation de Dieu, de l'accomplissement de la prière ou de l'acquiescement de la zaka**t. **Ils craignent un jour dans lequel les cœurs et les regards seront animés de crainte.** »

Craignez Dieu, ô vous, esclaves de Dieu, donnez ce que Dieu vous a ordonné de donner avant qu'il ne soit trop tard. Avant que ne vienne un Jour où ni les biens ni les enfants ne seront

d'aucune utilité sauf pour ceux qui viendront avec un cœur sauf de toute mécréance. Dans sourate المنافقون *Al-Mounafiqoun* :

﴿ وَأَنْفِقُوا مِنْ مَّا رَزَقْنَاكُمْ مِنْ قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَّ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ فَيَقُولَ رَبِّ لَوْلَا أَخَّرْتَنِي إِلَىٰ أَجَلٍ قَرِيبٍ فَأَصَّدَّقَ وَأَكُنْ مِنَ الصَّالِحِينَ ﴿١١﴾ وَلَنْ يُؤَخِّرَ اللَّهُ نَفْسًا إِذَا جَاءَ أَجَلُهَا وَاللَّهُ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٢﴾ ﴾

(*wa'anfiqou min ma razagnakoum min qabli 'an ya'tiya 'ahadakoumou l-mawtou fayagoula Rabbi lawla 'akhhartani 'ila 'ajalin qaribin fa'asaddaga wa'akoun mina s-salihin, walan you'akhhira l-Lahou nafsan 'idha ja'a 'ajalouha wal-Lahou khabiroun bima ta'maloun*)

[63/10-11] ce qui signifie : « **Et donnez de la subsistance que Dieu vous a accordée avant que ne vienne à l'un d'entre vous la mort et qu'il ne dise : « Seigneur, si tu me donnais encore un court répit, je donnerais de la *zakat* et je serais au nombre des vertueux. » Mais Dieu ne retarde le terme de personne lorsque son terme est venu. Dieu sait absolument tout de ce que vous faites. »**

Je demande à Dieu qu'Il nous accorde la réussite pour accomplir ce qu'Il agrée, certes Il est sur toute chose tout puissant et Il est miséricordieux envers Ses esclaves et Il sait toute chose les concernant.

Ayant tenu mes propos, je demande que Dieu me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours² :

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله اللهم اغفر للمؤمنين والمؤمنات
Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.
Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'yy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.